

MODALITÉS PRATIQUES

L'organisme de formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés d'associations et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont :

- Ouvertes à tous : dirigeants élus, bénévoles, salariés, particuliers.
- Pour tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Payantes en fonction de votre profil : dirigeants élus, bénévoles, salariés, particuliers.

Nos formations peuvent :

- Bénéficier d'une prise en charge financière selon votre profil : Compte Personnel de Formation, Organisme Paritaire Collecteur Agréé, Congé Individuel de Formation, Compte Engagement Citoyen...).
- Entrer dans le champ de la formation professionnelle continue.

Formations à la carte possibles : les différentes thématiques proposées dans ce programme peuvent être organisées pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre collectivité territoriale. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations à ce sujet.



FORMATION

« Sécuriser sa relation avec un micro-entrepreneur »

LIVRET DE CONTENU



INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

Tel : 04.50.67.41.70 ou 06.72.04.33.37
formations@cdos74.org



ORGANISME DE FORMATION

Comité Départemental Olympique & Sportif de la Haute-Savoie
Maison Départementale des Sports - 97A, Avenue de Genève - 74 000 Annecy
04.50.67.41.70 - hautesavoie@franceolympique.com - www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774

EN QUELQUES MOTS :

Depuis début 2009, le régime de l'auto-entrepreneur permet à chacun de créer facilement et rapidement sa propre entreprise. Le monde associatif peut être tenté de faire appel à un auto-entrepreneur pour certaines des activités proposées à ses adhérents afin de se simplifier la tâche (éviter d'embaucher) et alléger ses coûts (pas de charges sociales à prendre en compte). Des éducateurs, des animateurs, peuvent également être tentés de travailler avec un statut d'indépendant.

Afin d'éviter tout litige, notamment un redressement URSSAF ou la requalification de la relation contractuelle en salariat à l'initiative de l'intervenant, il est nécessaire de prendre en compte certains éléments faisant partie d'un faisceau d'indices pouvant être mis en avant soit par l'URSSAF, soit par l'intervenant lui-même.



OBJECTIFS

- Connaître les différences entre le travail d'un salarié et la prestation d'un micro-entrepreneur.
- Identifier le risque d'une requalification de la relation en salariat.
- Analyser sa relation avec un micro-entrepreneur.



PUBLIC CIBLE

- Dirigeants associatifs en lien avec un micro-entrepreneur.
- Futurs dirigeants associatifs en lien avec un micro-entrepreneur.



PROGRAMME

| Modules | Dates | Lieu | Horaires |
|---|-------------------|--|----------|
| Sécuriser sa relation avec un micro-entrepreneur | Mardi 11 Décembre | Maison Départementale des Sports 97A, Avenue de Genève Annecy | 18h/21h |



CONTENU

- Présentation du dispositif en 5 points
- Lien de subordination et salariat déguisé.
- Quelles alternatives ?
- Etude de cas / QCM / Auto diagnostic.
- Analyse et diagnostic des situations de chaque association présente.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- Formation interactive, échanges d'expériences.
- Documents transmis, outils de gestion distribués, grille auto-diagnostique.
- Apports théoriques, études de cas.